

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Roland GIBERTI - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-1680/09/BC

**■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une emprise au droit des parcelles T 274 et 275 sises 25 et 27, rue Jules Moulet à Sausset-les-Pins
DEPDSEA 09/4033/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La rue Jules Moulet à Sausset-les-Pins, présente un retrait d'alignement au droit des parcelles AT 274 et 275, lesquelles appartiennent à deux propriétaires riverains possédant un lot bâti. Cette bande de terrain a été transférée dans le domaine public routier communautaire avec la rue Jules Moulet.

Ce renforcement de terrain transféré n'est pas utile à la circulation et il est situé en retrait de la voie existante. Il résulte des cessions consécutives à d'anciens permis délivrés par la commune de Sausset-les-Pins conformément au Plan d'Occupation des Sols en vigueur qui prévoyait l'élargissement de la rue Jules Moulet.

Le Plan local d'Urbanisme ayant abandonné ce projet en décembre 2008, les propriétaires des parcelles contiguës à cette bande de terrain ont contacté la mairie de Sausset-Les-Pins qui a demandé à Marseille Provence Métropole le déclassement de cet espace à vocation privative d'une contenance totale de 135 m² environ et matérialisés sur le plan au 1/500 joint et répartis comme suit :

- 71 m² environ au droit de la parcelle AT274 en vue de les céder à Madame Menu.
- 64 m² environ au droit de la parcelle AT275 en vue de les céder à Madame Hechinger.

Il apparaît donc souhaitable de déclasser du domaine public routier communautaire, les parcelles d'une contenance de 135 m² environ et délimitée sur le plan au 1/500 joint.

Ce déclassement ne requiert pas d'enquête publique.

En effet, conformément au Code de la Voirie Routière, les voies dont il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte peuvent être déclassées sans enquête publique.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La suppression de la réserve pour élargissement
- Que ces emprises ne participent pas à la fonction circulatoire des voies.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est constatée la désaffectation des emprises de la rue Jules Moulet à Sausset-les-Pins, qui ne servent pas à la circulation.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public communautaire d'une parcelle de 135 m², commune de Sausset-Les-Pins délimitée sur le plan ci-annexé.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI